Image not found or type unknown

inaptitude au poste de travail et propositions de reclassement

Par **deschuytter**, le **07/03/2012** à **11:19**

bonjour je suis passée le vendredi 2 mars 2012 au médecin du travail pour une pré reprise celui ci a noteque je ne pouvais plus faire mon travail ainsi que bien d,autres postes il va donc y avoir une recherche au niveau national ma 2 me visite étant le 12 mars 2012 l,employeur doit il m, envoyer des propositions avant la 2 eme visite médicale ou après et combien de temps après procède t,il au licenciement

Par **rugbys**, le **07/03/2012** à **13:59**

Bonjour, si on comprend bien, vous savez déjà que vous allez être licenciée ! Vous ne prenez pas le temps de réfléchir à un poste que l'on vous proposerez. Il n'est écrit nulle part que vous êtes inapte définitivement à tous les postes ? Attendez donc. Cdlt

Par **P.M.**, le **07/03/2012** à **14:32**

Bonjour,
Il faudrait savoir si vous aviez prévenu préalablement de la visite de pré-reprise et si le Médecin du Travail l'a qualifiée de visite de reprise sinon, elle n'a pas cette valeur...
Après la seconde visite, espacée d'au moins 2 semaines, l'employeur doit accomplir tous les efforts de reclassement même si vous êtes déclaré inapte à tout poste dans l'entreprise et s'il n'y parvient pas et qu'au bout d'un mois, il ne vous a ni reclassé ni licencié en respectant la procédure, il doit reprendre le versement du salaire...
Il faudrait savoir si l'inaptitude est consécutive à un accident du travail ou une maladie professionnelle...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés